

## **NOS PROPOSITIONS POUR DES ABATTOIRS PAYSANS**






*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

### **CONTACTER LA CONF'**

 : [contact@confederationpaysanne.fr](mailto:contact@confederationpaysanne.fr)  
 : [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr)  
 : 01 43 62 04 04



*Confédération paysanne*

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

# L'ABATTAGE DE PROXIMITÉ, DES OUTILS AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

L'élevage paysan tourné vers les filières de proximité répond tant aux attentes des citoyens qu'aux difficultés rencontrées par les filières longues face à la libéralisation des marchés. Et pourtant, son développement est pénalisé par le manque d'outils d'abattage et de découpe : les abattoirs de proximité ne cessent de disparaître au profit des grands groupes ! Les éleveurs des zones touchées par ces fermetures se retrouvent donc dans l'impossibilité de faire abattre leurs animaux ou de garantir des conditions de transport acceptables.

La réappropriation des abattoirs par les éleveurs leur permet d'accompagner leurs animaux et de garantir qu'ils soient traités dignement. De plus, elle assure une réelle traçabilité et rétablit un lien de confiance avec les consommateurs.

La Confédération paysanne défend le maintien des abattoirs de proximité sur les territoires d'élevage et la création de nouveaux outils innovants au service des paysannes et des paysans !

## NOS PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ABATTOIRS DE PROXIMITÉ

- Associer pleinement les éleveurs à la gouvernance des abattoirs.
- Privilégier les projets de création et de reprise d'abattoirs par leurs utilisateurs (éleveurs et bouchers).
- Adapter les normes, aujourd'hui pensées par et pour les gros industriels de l'abattage. Ces normes fragilisent la santé économique des petites structures mais n'empêchent ni les actes de maltraitance ni les accidents sanitaires !
- Supprimer les seuils qui empêchent le financement des petits outils de proximité par les soutiens publics à l'investissement.

# ABATTOIR À LA FERME ET ABATTOIR MOBILE : PLUS PROCHE, PLUS SÛR

L'abattage sur les lieux de production est devenu indispensable pour les paysans vendant leurs viandes en circuits courts dans les zones particulièrement touchées par la disparition des abattoirs. Il permet d'éviter les étapes de contention et de transport, sources de stress pour les animaux, d'accidents pour les opérateurs et de dégradation de la qualité de la viande.

La Confédération paysanne a obtenu trois avancées majeures en 2018 :

- Le déploiement d'abattoirs mobiles, via une expérimentation inscrite dans la loi EGALim.
- Le soutien de l'État français à une dérogation européenne essentielle pour la majorité des abattoirs de volailles situés sur les fermes.
- L'autorisation d'abattre à la ferme des bovins, porcs et équins accidentés et non transportables sous le contrôle d'un vétérinaire, et le transfert des carcasses vers un abattoir.

## ABATTOIRS MOBILES : DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX TERRITOIRES

La loi EGALim sécurisera l'existence des abattoirs mobiles en France. La Confédération paysanne, les ADEAR et leurs partenaires accompagnent actuellement une vingtaine de projets paysans. Selon les spécificités des territoires, les projets sont de différents types, et notamment :

- Le camion-abattoir, qui existe déjà en Suède, réalise toutes les étapes depuis l'amenée des animaux jusqu'au ressuage des carcasses. Ce camion peut se déplacer de ferme en ferme, ou bien s'associer aux ateliers de découpe déjà existants sur le territoire.
- Le caisson d'abattage, qui existe déjà en Allemagne, pour l'abattage d'un animal sur une ferme et le transport de la carcasse en peau jusqu'à un abattoir de proximité.